

Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

English
italien español
srpski portuguese
العربية Deutsch

www.mondialisation.ca Concernant le CRM Contact Devenez membre Magasin en ligne

Le 9 avril 2012 SYRIE : Lettre ouverte aux médias

Accueil
Articles Récents
États-Unis
Canada
Amérique latine & Caraïbe
Europe
Afrique subsaharienne
Russie et CEI
Moyen Orient
Océanie
Asie

Guerre USA OTAN
Histoire, société et culture
Crise économique mondiale
Crimes contre l'humanité
Environnement
Pétrole, Gaz de schiste, Transnationales
Pauvreté et inégalités
Militarisation
11 sept. Guerre au
Droits humains et enfants
Loi et policiers
Biotechnologie et OGM
Droits des femmes
Désinformation médiatique
Politique et religion
Nations Unies
Science et médecine
Services de renseignements

Recherche

Archives
Index des Auteurs

RSS | Ce qu'est le RSS

Visitez notre site web
GlobalResearchTV
GRTV
GLOBAL RESEARCH TV

L'Italie coupable de la mort de 63 personnes alors que l'OTAN bombardait ce jour là la Libye

L'Otan et la France complices de la mort des réfugiés libyens

par Cinzia Gubbini



© www.123rf.com

Mondialisation.ca, Le 4 avril 2012

Envoyer cet article à un(e) ami(e)
Imprimer cet article

0 Digg ↑ submit reddit 13 4 f Share Tweet

Rome

Coupables. Coupables de la mort de 63 personnes, dont deux enfants et vingt femmes. Morts de faim et de soif. Morts parce que tout le monde a préféré « regarder ailleurs ». En particulier l'Italie (et la France, ndt). Et l'OTAN, engagée ces jours-là dans le bombardement de la Libye. Ecrit en toutes lettres par le Conseil de l'Europe, qui a présenté hier à Bruxelles le rapport de la Commission Migrations à propos d'une embarcation qui a dérivé en Méditerranée à la fin de mars 2011. Il manifesto aussi s'était occupé de cette affaire, en interviewant un des neufs survivants. Récit tragique, désespéré : ils étaient partis le 25 mars de Tripoli, avaient dérivé pendant 15 jours. De cette embarcation était parti un appel téléphonique à Don Mussei Zerai, président de l'Agence Habeshia pour la coopération au développement, qui avait essayé de donner l'alarme de toutes les façons possibles. Alarme qui était arrivée à qui de droit, mais sans aucune conséquence. Le rapport du Conseil de l'Europe, par les soins de sa rédactrice, Tineke Strink, reprend tous les éléments de cet épisode. Le message à Zerai est relancé et recueilli par le Centre italien de coordination du sauvetage en mer qui pendant au moins dix jours le met en onde, avisant les navires et avions qui sont en train de scruter cette zone maritime, prise à ce moment-là dans la mission Unified protector, sous commandement OTAN. « Bien que la zone se trouvât sous haute surveillance militaire, rien n'a été fait », a dénoncé Strink. « L'hypothèse la plus probable est que tout le monde savait et que tout le monde a regardé ailleurs pour ne pas avoir à se coltiner la responsabilité de donner refuge aux migrants ». A coup sûr —c'est la thèse du Conseil de l'Europe— l'OTAN savait, de même que le navire italien Borsini qui se trouvait à 37 miles de la barque et le navire espagnol Mendez Nunez qui était encore plus proche, à 11 miles seulement. Tous deux pourvus d'hélicoptère. Comme savait aussi l'hélicoptère français qui avait le premier approché les malheureux en leur lançant quelques vivres et de l'eau, avec la promesse jamais tenue qu'il allait revenir.

Un film d'horreur. Le rapport sera discuté en Assemblée générale du Conseil de l'Europe le prochain 24 avril. Mais l'Organisme, qui rassemble 47 pays européens, veut la justice et a demandé à l'Otan de diligenter auparavant une enquête interne (interrogée par il manifesto, l'OTAN avait annoncé la présentation d'une dénonciation contre l'armée française).

Et en Italie ? Pas de réactions éclatantes, bien que l'accusation soit si grave et inédite qu'elle devrait agiter les plus hautes sphères. Au lieu du gouvernement, c'est le ministre de la Coopération seulement qui a pris la parole pour dire que « l'Italie prendra ses responsabilités ». Ce qu'a dit aussi le président du Sénat Renato Schifani qui était aujourd'hui (30 mars 2012) présent à Bruxelles. Laura Boldrini, porte-parole de l'Agence onusienne pour les réfugiés, a souligné combien la dénonciation du Conseil était fondamentale parce qu'elle rétablit « le principe du sauvetage en mer ». Qui semblait inviolable jusqu'à il y a quelques années. Et qui est par contre aujourd'hui ignoré même par les armées.

Edition de 30 mars 2012 de il manifesto

<http://www.ilmanifesto.it/area-abbonati/in-edicola/manip2n1/20120330/manip2pg/07/manip2pz/320398/>

Traduit de l'italien par Marie-Ange Patrizio

*Cinzia Gubbini est un
collaborateur régulier de
Mondialisation.ca. Articles de
Cinzia Gubbini publiés par
Mondialisation.ca*



Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Centre de recherche sur la mondialisation.

[Pour devenir membre du Centre de recherche sur la mondialisation](#)

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission d'envoyer la version intégrale ou des extraits d'articles du site www.mondialisation.ca à des groupes de discussions sur Internet, dans la mesure où les textes et les titres ne sont pas modifiés. La source doit être citée et une adresse URL valide ainsi qu'un hyperlien doivent renvoyer à l'article original du CRM. Les droits d'auteur doivent également être cités. Pour publier des articles du Centre de Recherche sur la mondialisation en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: crgeditor@yahoo.com

www.mondialisation.ca www.mondialisation.ca contient du matériel protégé par les droits d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif et est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par les droits d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur de ces droits.

Pour les médias: crgeditor@yahoo.com

© Droits d'auteurs Cinzia Gubbini, Mondialisation.ca, 2012

L'adresse url de cet article est: www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=30130

[Privacy Policy](#)

© Copyright 2005-2009 Mondialisation.ca
Site web par [Polygraphx Multimedia](#) © Copyright 2005-2009